



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ARTHABASKA QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska tenue le 19 avril 2023 à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Victoriaville, au 1, rue Notre-Dame Ouest, à Victoriaville.

Sont présents à cette séance :

Saint-Valère / M. Marcel Normand
Sainte-Hélène-de-Chester / M. Christian Massé
Chesterville / M. Vincent Desrochers
Daveluyville / M. Mathieu Allard
Ham-Nord / M. François Marcotte
Maddington Falls / M. Patrice Morin
Notre-Dame-de-Ham / M. Serge Tremblay
Saint-Christophe-d'Arthabaska / M. Michel Larochelle
Sainte-Clotilde-de-Horton / Mme Julie Ricard
Sainte-Élisabeth-de-Warwick / Mme Claire Rioux
Sainte-Séraphine / M. David Vincent
Saint-Louis-de-Blandford / M. Yvon Barrette
Saint-Norbert-d'Arthabaska / M. Marcel Bélanger
Saint-Rémi-de-Tingwick / M. Mario Nolin
Saints-Martyrs-Canadiens / M. Gilles Gosselin
Tingwick / M. Réal Fortin
Victoriaville / M. Antoine Tardif
Warwick / M. Pascal Lambert
Saint-Albert / M. Dominique Poulin, dument autorisé par résolution
Saint-Rosaire / M. Jean-François Boivin, dument autorisé par résolution
Saint-Samuel / M. Grégoire Bergeron, dument autorisé par résolution

Est/sont absents à cette séance :

Kingsey Falls / M. Christian Côté
Kingsey Falls / M. Christian Tisluck
Saint-Albert / M. Claude Thibodeau
Saint-Rosaire / M. Harold Poisson
Saint-Samuel / M. Martin Tourigny

Sont également présents à cette séance:

M. Frédérick Michaud, directeur général et secrétaire-trésorier
Me Olivier Milot, greffier

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Au moins un tiers des membres étant présents et représentant la moitié des voix, le préfet déclare la présente séance dûment convoquée et légalement tenue.

Le préfet suppléant, M. David Vincent, maire de Sainte-Séraphine, préside la séance. Le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC d'Arthabaska, M. Frédérick Michaud, agit comme secrétaire de l'assemblée.

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour de la présente séance ordinaire a été transmis au préfet et à chacun des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska par une correspondance du 12 avril 2023.

Séance tenante, l'ordre du jour est complété par l'inscription du sujet suivant par le directeur général et secrétaire-trésorier, à savoir :

2023-04-2775



No de résolution
ou annotation

- 09.01 - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Mise à jour du Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PIRSM)

Sur proposition de M. François Marcotte, appuyée par M. Pascal Lambert, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel qu'amendé en laissant ouvert les Affaires nouvelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - MESSAGE DU PRÉFET

4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 - Séance ordinaire du Conseil du 29 mars 2023

5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 - Mères au front Arthabaska-Érable - Remise d'une chaise des générations

5.2 - Consultant en communication - Ratification de contrat

6 - GESTION DU TERRITOIRE

6.1 - Aménagement

6.1.1 - Projet de règlement numéro XXX modifiant le Règlement numéro 315 relatif au déboisement concernant la mise à jour des dispositions relatives à l'obtention d'un certificat d'autorisation au sein de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Séraphine ainsi que diverses dispositions - Avis de motion

6.1.2 - Projet de règlement numéro XXX modifiant le Règlement numéro 315 relatif au déboisement concernant la mise à jour des dispositions relatives à l'obtention d'un certificat d'autorisation au sein de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Séraphine ainsi que diverses dispositions - Adoption du projet de règlement ainsi que des coordonnées de l'assemblée publique de consultation

6.1.3 - Émission de certificats de conformité

6.1.3.1 - Règlement numéro 132 de la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton - Certificat de conformité

6.1.3.2 - Règlement numéro 539 de la Municipalité du Canton de Ham-Nord - Certificat de conformité

6.1.3.3 - Règlement numéro 2023-218 de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick - Certificat de conformité

6.1.3.4 - Règlement numéro 102-2023 de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Christophe-d'Arthabaska - Certificat de conformité

6.1.3.5 - Règlement numéro 103-2023 de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Christophe-d'Arthabaska - Certificat de conformité

6.1.3.6 - Résolution numéro 210-04-23 de la Ville de Victoriaville - Certificat de conformité

6.1.3.7 - Règlement numéro 1508-2023 de la Ville de Victoriaville - Certificat de conformité

7 - DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

7.1 - Protocole d'entente de collaboration pour les situations d'insalubrité dans les habitations

8 - RESSOURCES MATÉRIELLES/ PROPRIÉTÉS

8.1 - Aide financière aux MRC dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 - Changement de la répartition de l'aide et achat de mobilier

9 - AFFAIRES NOUVELLES

9.1 - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Mise à jour du Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PIRSM)

10 - PÉRIODE DE QUESTIONS



No de résolution
ou annotation

2023-04-2776

11 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - MESSAGE DU PRÉFET

Mot du préfet suppléant M. David Vincent

Mesdames et messieurs, bonsoir et bienvenue à cette séance du Conseil de la MRC d'Arthabaska. Voici quelques sujets d'actualité à signaler avant d'amorcer notre rencontre.

Concours Plume

J'aimerais commencer en félicitant les lauréats de la 9e édition du concours Plume qui ont été dévoilés la fin de semaine dernière. 113 poèmes et récits inspirés du thème « Tout un animal » ont été rédigés par des jeunes de 6 à 17 ans qui habitent les MRC d'Arthabaska et de L'Érable. Au nom de l'ensemble des élus de la MRC d'Arthabaska, je tiens à féliciter nos jeunes auteurs pour leur talent, mais je tiens également à remercier les parents et les enseignants qui les encouragent dans leur passion. Un recueil de textes sera produit et sera disponible dans votre bibliothèque municipale préférée pour que vous puissiez découvrir ces petits trésors littéraires.

Forum interrégional sur la mobilité durable

Je profite de l'occasion pour lever mon chapeau aux organisateurs du Forum sur la mobilité durable qui s'est tenu à Victoriaville le 12 avril dernier. La MRC a participé à l'événement qui portait notamment sur les défis, les enjeux et les perspectives en matière de mobilité durable. L'automne dernier, la MRC s'est d'ailleurs mise en action dans ce dossier en créant un comité dont l'objectif est d'optimiser nos solutions de transport afin de mieux répondre aux besoins de nos citoyennes et citoyens.

Semaine du personnel de soutien administratif (23 au 29 avril 2023)

À quelques jours de la Semaine du personnel de soutien administratif, j'aimerais prendre un moment ce soir pour souligner le travail et la précieuse collaboration des membres de l'équipe administrative de la MRC d'Arthabaska. En effet, c'est grâce à leur contribution exceptionnelle que la grande équipe de la MRC est en mesure d'offrir des services de qualité aux 22 municipalités et à la population.

Permettez-moi de les nommer :

- Marianne Bellini
- Julie Dufresne
- Cindy Duquet
- Laurle-Anne Lassonde
- Sarah Potvin
- Et Joanie St-Pierre

Je tiens également à saluer le travail accompli par les équipes administratives au sein de chacune de nos municipalités. Merci à tous pour le travail réalisé au quotidien!

Semaine de l'action bénévole (16 au 22 avril 2023) et Journée d'échange et de réflexion sur le bénévolat

En terminant, j'aimerais remercier les personnes qui ont participé aujourd'hui à la Journée d'échange et de réflexion sur le bénévolat. Un merci particulier aussi aux membres de l'équipe de la MRC qui ont organisé l'événement. En plein cœur de la 49e Semaine de l'action bénévole, cette journée prend tout son sens. Aujourd'hui, cette semaine et tous les jours de l'année, prenons le temps de reconnaître l'impact de chaque action individuelle sur l'ensemble de la collectivité. Au nom des élus de la MRC, je tiens à exprimer ma reconnaissance aux gens de cœur qui s'investissent personnellement pour le mieux-être de nos municipalités.

Sur ce, je vous souhaite une bonne séance.



No de résolution
ou annotation

2023-04-2777

4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 - Séance ordinaire du Conseil du 29 mars 2023

Le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska tenue le 29 mars 2023 a été transmis au préfet et aux membres du Conseil par une correspondance du 12 avril 2023.

Sur proposition de M. Vincent Desrochers, appuyée par Mme Julie Ricard, il est résolu que le directeur général et secrétaire-trésorier soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que transmis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2023-04-2778

5.1 - Mères au front Arthabaska-Érable - Remise d'une chaise des générations

(Dossier FD.60 Appui)

ATTENDU l'initiative de Mères au front qui regroupe plusieurs groupes au Québec, au Manitoba, en Ontario, en Nouvelle-Écosse et en Belgique;

ATTENDU QUE les demandes du groupe au monde municipal sont :

1. Protéger les boisés et espaces verts en milieu urbain et revaloriser d'anciens golfs menacés par des projets immobiliers;
2. S'adapter en verdissant les villes, en modernisant les bâtiments ainsi que les infrastructures pour réduire leurs empreintes écologiques tout en contrant les effets des extrêmes climatiques. Prioriser les milieux ou les populations vulnérables résident;
3. Accroître l'offre de mobilité durable et aménager le territoire pour favoriser la coexistence de divers modes de déplacements plus écologiques;

ATTENDU la présentation de la Chaise des générations par le groupe local Mères au front - Arthabaska-Érable;

ATTENDU QUE par ce geste symbolique, il est souhaité de conscientiser les décideurs à l'impact de leurs décisions sur les générations futures et les inviter à "réserver une place pour la prochaine génération autour de leur table";

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Julie Ricard, appuyée par M. Mathieu Allard, il est résolu :

QUE le Conseil prend acte des demandes du groupe local Mères au front;

QUE le Conseil reçoive la chaise des générations et lui désigne la salle Caroline Marchand au siège de la MRC d'Arthabaska à Victoriaville comme lieu d'exposition permanente afin qu'elle puisse inspirer tous les comités qui siègeront dans cette salle;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-04-2779

5.2 - Consultant en communication - Ratification de contrat

(Dossier RE.50 Parc éolien)

ATTENDU les résolutions 2022-06-2529 et 2023-03-2740 de ce Conseil concernant l'intérêt de la MRC d'Arthabaska au projet éolien et les moyens déployés pour la mise en oeuvre éventuelle de ce projet;

ATTENDU qu'un dossier de cette ampleur demande le concours de plusieurs types de professionnels, dont des spécialistes en communication;

ATTENDU les recherches effectuées par la directrice des communications, Mme Catherine Lauzon, pour un consultant en communications;



No de résolution
ou annotation

2023-04-2780

ATTENDU l'offre de service de Consultant relations publiques inc. pour un mandat d'accompagnement en urgence dans le dossier éolien entre le 24 mars 2023 et le 30 mars 2023 au coût de 21 000,15 \$, plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE la situation exceptionnelle rendait nécessaire les services d'un spécialiste en urgence, y compris les fins de semaines;

ATTENDU la signature du contrat par le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Michaud, le 4 avril 2023;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Claire Rioux, appuyée par M. Christian Massé, il est résolu de ratifier la signature du contrat par le directeur général et secrétaire-trésorier en date du 4 avril 2023 et de financer cette dépense à même l'enveloppe budgétaire prévue à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6 - GESTION DU TERRITOIRE

6.1 - Aménagement

6.1.1 - Projet de règlement numéro XXX modifiant le Règlement numéro 315 relatif au déboisement concernant la mise à jour des dispositions relatives à l'obtention d'un certificat d'autorisation au sein de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Séraphine ainsi que diverses dispositions - Avis de motion

(Dossier EA.30 R-XXX)

Avis de motion est donné par M. Serge Tremblay que lors d'une prochaine séance du Conseil de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska, sera présenté un règlement modifiant le Règlement numéro 315 relatif au déboisement concernant la mise à jour des dispositions relatives à l'obtention d'un certificat d'autorisation au sein de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Séraphine ainsi que diverses dispositions.

Plus précisément, ce règlement vise à modifier les dispositions de l'article 23 et 52 du Règlement numéro 315 relatif au déboisement afin que toute opération de déboisement effectuée à l'intérieur du territoire de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Séraphine soit prohibée sur une superficie supérieure à 0,5 hectare à moins d'avoir obtenu un certificat d'autorisation à cet effet et qu'une superficie équivalente à la superficie déboisée soit reboisée, et ce, sous réserve des conditions prescrites par ce règlement.

De plus, ce règlement modifie diverses dispositions du Règlement numéro 315 relatif au déboisement.

Une demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion.

Une copie du règlement sera remise aux membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle ce règlement doit être adopté.



No de résolution
ou annotation

2023-04-2781

6.1.2 - Projet de règlement numéro XXX modifiant le Règlement numéro 315 relatif au déboisement concernant la mise à jour des dispositions relatives à l'obtention d'un certificat d'autorisation au sein de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Séraphine ainsi que diverses dispositions - Adoption du projet de règlement ainsi que des coordonnées de l'assemblée publique de consultation
(Dossier EA.30 R-XXX)

Sur proposition de M. Yvon Barrette, appuyé par M. Patrice Morin, il est résolu :

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska adopte le projet de règlement modifiant le Règlement numéro 315 relatif au déboisement concernant la mise à jour des dispositions relatives à l'obtention d'un certificat d'autorisation au sein de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Séraphine ainsi que diverses dispositions, lequel est placé en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QU'en vertu des dispositions de l'article 79.11 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* une consultation publique sur le projet de règlement soit tenue préalablement à l'adoption du règlement;

QU'une commission soit formée pour tenir la consultation publique, composée des personnes suivantes :

- Le préfet;
- Tout membre du Conseil de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska désigné par le préfet;
- En cas de besoin, ce membre peut désigner une autre personne pour le représenter à la consultation publique.

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska délègue au directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC, le soin de fixer la date, l'heure et le lieu de la consultation publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-04-2782

6.1.3 - Émission de certificats de conformité

6.1.3.1 - Règlement numéro 132 de la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton - Certificat de conformité
(Dossier RA.31 39117 Sainte-Clotilde-de-Horton)

Sur proposition de M. Mario Nolin, appuyée par M. Réal Fortin, il est résolu par le Conseil de la MRC d'Arthabaska d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le Règlement de démolition numéro 132 de la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton, celui-ci étant conforme au Schéma d'aménagement révisé ainsi qu'à son document complémentaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-04-2783

6.1.3.2 - Règlement numéro 539 de la Municipalité du Canton de Ham-Nord - Certificat de conformité
(Dossier RA.31 39010 Ham-Nord)

Sur proposition de M. Mario Nolin, appuyée par M. Réal Fortin, il est résolu par le Conseil de la MRC d'Arthabaska d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le Règlement relatif à la démolition d'immeubles numéro 539 de la Municipalité de du Canton de Ham-Nord, celui-ci étant conforme au Schéma d'aménagement révisé ainsi qu'à son document complémentaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de réclamation
ou annotation
2023-04-2784

2023-04-2785

2023-04-2786

2023-04-2787

2023-04-2788

6.1.3.3 - Règlement numéro 2023-218 de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick - Certificat de conformité

(Dossier RA.31 39020 Saint-Rémi-de-Tingwick)

Sur proposition de M. Mario Nolin, appuyée par M. Réal Fortin, il est résolu par le Conseil de la MRC d'Arthabaska d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le Règlement relatif à la démolition d'immeubles numéro 2023-218 de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick, celui-ci étant conforme au Schéma d'aménagement révisé ainsi qu'à son document complémentaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.1.3.4 - Règlement numéro 102-2023 de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Christophe-d'Arthabaska - Certificat de conformité

(Dossier RA.31 39060 Saint-Christophe-d'Arthabaska)

Sur proposition de M. Serge Tremblay, appuyée par M. Mathieu Allard, il est résolu par le Conseil de la MRC d'Arthabaska d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le Règlement numéro 102-2023 modifiant le Règlement de zonage numéro 003-2013, celui-ci étant conforme au Schéma d'aménagement révisé ainsi qu'à son document complémentaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.1.3.5 - Règlement numéro 103-2023 de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Christophe-d'Arthabaska - Certificat de conformité

(Dossier RA.31 39060 Saint-Christophe-d'Arthabaska)

Sur proposition de M. Mario Fortin, appuyée par M. Réal Fortin, il est résolu par le Conseil de la MRC d'Arthabaska d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le Règlement relatif à la démolition d'immeuble numéro 103-2023, celui-ci étant conforme au Schéma d'aménagement révisé ainsi qu'à son document complémentaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.1.3.6 - Résolution numéro 210-04-23 de la Ville de Victoriaville - Certificat de conformité

(Dossier RA.31 39062 Victoriaville)

Sur proposition de Mme Julie Ricard, appuyée par M. Yvon Barrette, il est résolu par le Conseil de la MRC d'Arthabaska d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour la résolution numéro 210-04-23 afin de permettre la réalisation d'un projet en vertu du Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble portant le numéro 1268-2019 de la Ville de Victoriaville, celui-ci étant conforme au Schéma d'aménagement révisé ainsi qu'à son document complémentaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.1.3.7 - Règlement numéro 1508-2023 de la Ville de Victoriaville - Certificat de conformité

(Dossier RA.31 39062 Victoriaville)

Sur proposition de Mme Julie Ricard, appuyée par M. Mario Nolin, il est résolu par le Conseil de la MRC d'Arthabaska d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le Règlement numéro 1508-2023 modifiant le Règlement de zonage numéro 1261-2019, celui-ci étant conforme au Schéma d'aménagement révisé ainsi qu'à son document complémentaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

2023-04-2789

7 - DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

7.1 - Protocole d'entente de collaboration pour les situations d'insalubrité dans les habitations

(Dossier AD.10 Comité insalubrité)

ATTENDU QUE l'importance à accorder aux personnes vivant une situation d'insalubrité sur le territoire de la MRC d'Arthabaska;

ATTENDU QUE la nécessité d'approfondir les rôles de chacune des organisations et leur volonté de collaborer lors de situations d'insalubrité;

ATTENDU QUE chaque organisation intervient dans les limites de ses moyens et de ses responsabilités et donne accès à des services d'aide aux personnes vivant dans des conditions d'insalubrité et à leur entourage;

ATTENDU QUE l'absence de coordination formelle entre les interventions des différents acteurs du milieu en contexte d'insalubrité;

ATTENDU QUE le comité insalubrité a été mis en place en octobre 2022 dans la MRC d'Arthabaska afin d'élaborer le protocole de collaboration intersectoriel et le guide;

ATTENDU QUE la volonté des partenaires du territoire de la MRC d'Arthabaska de mieux coordonner leurs actions pour agir de façon concertée dans le cas de situations d'insalubrité, et cela, au bénéfice des individus, de l'entourage et, ultimement, de l'ensemble de la communauté;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Vincent Desrochers, appuyée par M. Christian Massé, il est résolu

QUE le Protocole d'entente de collaboration pour les situations d'insalubrité dans les habitations dans la MRC d'Arthabaska soit adopté et signé par la MRC d'Arthabaska;

QUE le Protocole d'entente de collaboration pour les situations d'insalubrité dans les habitations dans la MRC d'Arthabaska entre en vigueur lorsque toutes les parties l'auront signé;

QUE le préfet, le directeur général et secrétaire-trésorier, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer tout document relatif à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 - RESSOURCES MATÉRIELLES/ PROPRIÉTÉS

8.1 - Aide financière aux MRC dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 - Changement de la répartition de l'aide et achat de mobilier

(Dossier BH.10 Aide financière aux MRC / Covid-19)

ATTENDU le programme d'aide financière aux MRC dans le contexte de la pandémie de la COVID 19 et la résolution 2021-09-2198 à cet effet;

ATTENDU la résolution CA-2023-03-2034 du Comité administratif recommandant au Conseil de prélever dans le fonds d'administration générale une somme de 75 000 \$ pour financer la modernisation des bureaux administratifs de la MRC;

ATTENDU QUE la soumission pour le renouvellement de l'ameublement de la MRC est au montant final de 61 115,68 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Pascal Lambert, appuyée par M. Serge Tremblay, il est résolu :

QU'une enveloppe de 75 000 \$ soit prélevée dans le fonds d'administration général de la MRC pour financer la modernisation des bureaux administratifs de la MRC;

2023-04-2790



No de résolution
ou annotation

2023-04-2791

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer le contrat d'achat et d'installation de mobiliers avec Europro Citation au montant de 61 115,68 \$, plus les taxes applicables et que cette dépense soit financée à même l'enveloppe budgétaire créée à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 - AFFAIRES NOUVELLES

9.1 - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Mise à jour du Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM) (DA.30 Programme d'aide à la voirie locale)

ATTENDU la nécessité de mettre à jour le Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM);

ATTENDU QUE cette opération est financée par le ministère des Transports et de la Mobilité durable dans une proportion de 30% sur présentation d'un plan de travail et de 70% à la fin des travaux;

ATTENDU l'appel d'offres public lancé le 10 mars 2023 et l'ouverture des soumissions le 13 avril 2023;

ATTENDU les résultats du comité de qualification qui s'est tenu à la MRC d'Arthabaska le 17 avril 2023;

ATTENDU QUE le soumissionnaire conforme ayant le meilleur pointage est CIMA + S.E.N.C.;

ATTENDU l'offre budgétaire ventilée de la firme d'ingénieurs au montant total approximatif de 192 065,74 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Réal Fortin, appuyée par M. Antoine Tardif, il est résolu :

QUE la MRC d'Arthabaska confie le mandat de mise à jour du plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM) à la firme CIMA + S.E.N.C. basée à Sherbrooke, au coût approximatif de 192 065,74 \$, plus les taxes applicables et que cette dépense soit financée à même le fonds d'administration de la MRC, le tout étant à compenser à même la subvention à recevoir;

QUE le préfet, le directeur général et secrétaire-trésorier, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer tout document relatif à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

2023-04-2792

11 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de M. François Marcotte, il est résolu que la séance soit levée à 19 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Préfet suppléant


Directeur général et secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

